

LE DIPLOME UNIVERSITAIRE MODES AMIABLES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

L'HEDAC dispense des enseignements relatifs aux modes amiables de règlement des différends tant dans le tronc commun des enseignements (obligatoire pour tous) qu'à l'occasion d'un Module Approfondi de Pratique professionnelle (optionnelle).

L'HEDAC présente chaque année des équipes au concours international de médiation francophone du CMAP (CCI de Paris).

L'HEDAC a ainsi gagné en 2010, 2012 et 2016 le 1er prix du concours, en 2011 le deuxième prix du concours, et s'est classée en 2015 quatrième du concours et en 2013 cinquième du concours.

Nous proposons à nos élèves-avocats de postuler au DU Modes amiables de règlement des différends de Paris Ouest Nanterre et de suivre ce cursus dans le cadre de leur PPI cumulé avec un stage de six mois en Cabinet d'avocats pratiquant la médiation, la procédure participative et/ou le droit collaboratif.

Présentation du Diplôme Universitaire

Le changement de culture visant à favoriser les modes de résolution amiable des différends, prôné par les travaux sur la justice du XXIème siècle, est en marche. Que ce soit pour pacifier les rapports sociaux, mieux gérer la pénurie budgétaire dans les juridictions, contourner une densification normative, le recours aux modes amiables de résolution des différends est une nécessité.

L'offre amiable se diversifie (médiation, processus collaboratif, procédure participative).

L'objectif est de maîtriser les modes amiables dans leur diversité et leur complémentarité.

- Il s'agit de faire comprendre, d'abord, que les modes amiables ne sont pas une sous justice et ne reposent pas sur une négociation classique. Il convient ainsi de faire acquérir des techniques non juridiques de négociation raisonnée et de communication non violente qui font l'objet de formation par des formateurs agrégés et reconnus.

- Il s'agit, ensuite, de saisir que les modes amiables ne se déploient pas en dehors du droit et que le corpus légal et jurisprudentiel est dense.

- L'objectif est donc de transmettre des compétences juridiques et techniques pour permettre aux professionnels de mieux :

- **PRESCRIRE** : Pouvoir mieux prescrire les modes amiables : Anticiper le différend par la rédaction de clauses de conciliation ou de médiation, de renvoi à une procédure participative ou collaborative. Gérer le différend en choisissant le mode idoine selon la matière litigieuse, selon l'attitude des parties, mais aussi en le proposant au moment le plus opportun.

- **COMMUNIQUER** : Restaurer le dialogue. Acquérir les techniques de négociation (écoute active, négociation assistée, PNL).

- **PRATIQUER** : Pratiquer les modes amiables : Être médiateur mais aussi en capacité d'assister utilement les parties en médiation. Pratiquer le droit collaboratif, le droit participatif. Pouvoir combiner les différents modes amiables en appelant parfois un médiateur dans un processus collaboratif.

- **SECURISER** : Assurer la force des accords obtenus (acte d'avocat, authentification, homologation).

Contenu détaillé des enseignements

UE 1 : Droit commun des modes amiables :

EC1 : Présentation de l'offre amiable : Les différences et les complémentarités

- o Médiation et conciliation conventionnelle
- o Droit participatif
- o Processus collaboratif
- o Conciliation judiciaire : conciliation intégrée ou déléguée
- o Médiation judiciaire

Historique des MARD, exposé du droit positif (interne et européen), présentation des enjeux liés au développement des MARD, Importance du respect des garanties du procès équitable.

EC2 : Les clauses de règlement amiable

UE2 : Déontologie des modes amiables :

UE3 : Les outils des modes amiables

EC1 : La communication humaine à l'épreuve du conflit

EC2 : Ecoute active et reformulation

EC3 : Négociation raisonnée

Partie I : La négociation raisonnée, outils de base,
Partie II : Comment négocier avec les gens difficiles ?

UE4 : La médiation:

EC1 : le processus de médiation

EC2 : les techniques spécifiques à la médiation

-

EC3 : Mises en situation

UE5 : LE processus collaboratif:

EC1 : le processus collaboratif

EC2 : Mises en situation

- Droit des affaires
- Droit social
- Droit des personnes et du patrimoine

UE6 : La procédure participative :

EC1 : Le processus participatif

EC2 : La rédaction d'actes

UE7 : Conciliation et médiation judiciaire :

EC1 : La conciliation et la médiation judiciaire

EC2 : La conciliation prud'homale

EC3 : La médiation familiale

UE8 : La consolidation des accords :

EC1 : consolidation des accords

- acte d'avocat
- authentification par notaire
- homologation par le juge.

UE9 : Mémoire

Les personnes suivant le DU devront réaliser un mémoire de 40 pages environ.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 500 € pour la promotion 2017/2018 (en attente de fixation pour la promotion 2018/2019).

